

NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

Beaucoup de bruit pour... (Much noise for...)



Les amendes vont pleuvoir ...si les motos font trop de bruit .

Les seuils de décibels à ne pas franchir varient selon le modèle et la cylindrée de la moto... Si ce dernier fait trop de bruit, son propriétaire risque une amende de 90 euros. « Le bruit a des effets néfastes sur la santé : troubles de l'audition, du sommeil, retard dans le développement cognitif des enfants, maladies ..." »

Des études le montrent.

Le bruit, c'est jusqu'à 11 mois d'espérance de vie en moins à Paris.

Le seuil de l'OMS, c'est 65 dB.

Comme pour la qualité de l'air, on ne respecte pas ces seuils .

Dans un courrier, la Ville de Paris veut tester des radars anti-bruits, autorisés par la future loi sur les mobilités. La Ville a déjà, avec l'association *Bruitparif*, des capteurs acoustiques ,les «méduses», pouvant être utilisés « comme des radars anti-bruits dans le cadre d'un contrôle sanction automatisé ».

Autre exigence de la ville de Paris : revoir les niveaux sonores autorisés sur les cartes grises, «manifestement excessifs». Là où la directive européenne donne une limite de

80 dB pour les grosses cylindrées, certaines disposent d'autorisation à 90, voire 100



On en parlait , il arrive aujourd'hui en France avec un premier déploiement dans les Yvelines : le [radar anti-bruit contre les motos](#). Cette installation fait suite à [la décision de l'Assemblée nationale](#) . Mais la [lutte contre les échappements a été formalisée avec la loi de 2016](#) entraînant jusqu'à 1.500 euros d'amende & même la confiscation de la moto.

Le bruit est devenu une vraie nuisance... La lutte contre le bruit a commencé il y a 20 ans avec la verbalisation des [échappements non homologués](#), souvent en région parisienne, avec des camionnettes équipées de sonomètres, avec arrêt des motos et mesure du bruit.

Et c'est autour de la vallée de Chevreuse que les riverains se plaignent des motos le week-end. Le radar anti-bruit a donc été installé à l'entrée de la route des 17 tournants, à Dampierre-en-Yvelines. Et il a déjà relevé près de 500 pics au cours d'une journée. Il est prévu de rester installer pendant les dix-huit mois à venir, pour une phase d'expérimentation.

Le radar prend une dizaine de mesures par seconde, ce qui permet de mesurer de façon précise les différences sonores et notamment les pics. Et un panneau devrait signaler de la même manière que les radars préventifs qu'un véhicule fait trop de bruit.

Il fallait donc s'y attendre et les radars anti-bruit vont lutter contre les pots et échappements qui font trop de bruit, homologués ou non, sachant qu'il y a actuellement une tolérance législative entre les bruits autorisés par les motos et les véhicules des particuliers de l'ordre de 6 dB, alors que depuis 1970, la norme a quasiment baissé de 20 dB le bruit pour les véhicules. La norme pour les voitures devrait être abaissée à 68 dB au niveau européen d'ici 2026 suite au texte européen Regulation (EU) No 540/2014.

Le bruit routier est la source principale des nuisances sonores. Cette pollution sonore serait responsable de 64.000 années de vie en bonne santé perdues chaque année du fait des impacts sanitaires du bruit routier (troubles du sommeil, gêne, maladies cardiovasculaires...), ce qui se traduirait par un coût de 3,2 milliards d'€ par an.

Les radars devraient continuer à se déployer et notamment à Paris et à Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne). Le mouvement devrait ensuite faire tâche d'huile dans le reste de la France à partir du moment où il sera capable de relever les plaques d'immatriculation, ce qui n'est pas encore le cas. Car autant un radar peut calculer les vitesses de deux véhicules, la précision d'identification sonore de plusieurs véhicules est plus compliquée. Mais le radar complet est à l'étude.

sources : dernière étude de perception des nuisances sonores en Île-de-France (étude Crédoc pour Bruitparif